

Critères de financement Entreprises d'architecture

Critères de financement par dispositifs applicables en 2025

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

Ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Mise à jour : 24/02/2025

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds.

Pas de prise en charge pour la HMONP et les diplômés universitaires.

Actions prioritaires de branche

Liste des actions prioritaires de branche

- › Durée maximale de prise en charge : 105 h
- › Coût pédagogique : 50 € HT/h
- › Frais annexes : oui (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés et uniquement sur l'enveloppe conventionnelle)
- › Frais de salaire : 20 €/h (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés et uniquement sur l'enveloppe conventionnelle)

Actions prioritaires cœur de métier

Liste des actions prioritaires cœur de métier (y compris formations BIM et logiciels métier CAO/DAO)

- › Durée maximale de prise en charge : 35 h
- › Coût pédagogique : 30 € HT/h
- › Frais annexes : oui (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés et uniquement sur l'enveloppe conventionnelle)
- › Frais de salaire : 14 €/h (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés et uniquement sur l'enveloppe conventionnelle)

Actions non prioritaires

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 25 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : non

Formations en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (conformément à la réglementation en vigueur)

Exclusivement pour les entreprises de plus de 11 salariés.

- › Formation initiale des nouveaux membres :
 - Durée maximale de prise en charge : 35h
 - Coût pédagogique : 50 € HT/h
- › Renouvellement de la formation :
 - Durée maximale de prise en charge : 21h
 - Coût pédagogique : 50 € HT/h

À noter

- › Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée :
 - 7 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
 - 15 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Tous postes de frais confondus, hors formations diplômantes / certifiantes, hors formations collectives.

- › Durée des actions de formation : supérieure ou égale à 4 heures
- › Prise en charge sur la contribution conventionnelle :
 - Indemnité compensatrice de frais de garde d'enfants de 10 € par jour de formation et par enfant de moins de 11 ans pour toutes actions de formation en dehors du temps de travail
 - Pour une personne en situation de handicap, des frais annexes au réel pour tout type de déplacements dans la limite de 300 € par jour de formation sur présentation de justificatif.

Vous êtes une entreprise implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ? ▼

*Financement réservé aux entreprises situées dans les régions **Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion** et dans la limite des fonds disponibles.*

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités entreprises des DROM

Financement complémentaire du plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone entreprises de moins de 50 salariés

Dans le cadre des formations des salariés au titre du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés : prise en charge des frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone, ainsi que des frais annexes du stagiaire si la formation n'est pas proposée sur le territoire dans la limite d'un aller-retour pour un seul salarié par année civile et par entreprise selon les barèmes suivants :

- › nuitée : 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation)
- › repas : 19 € HT
- › billet d'avion : plafond de 1 300 € HT aller/retour, en classe économique aux coûts réels supportés par l'entreprise (justificatif à fournir)

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.

Plus d'informations sur le plan de développement des compétences

Bilan de compétences

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

- › Taux de prise en charge : dans la limite de 85 €/h
- › Durée de prise en charge : maximum 24h

Accompagnement VAE

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

- › Taux de prise en charge : 60 €/h dans la limite de 48 heures

[Plus d'informations sur la VAE](#)

Développement des compétences entreprises de 50 salariés et plus

Prise en charge au titre des contributions conventionnelles de la branche.

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés.

Renseignez-vous auprès de [votre conseiller de proximité](#).

[Plus d'informations sur les cofinancements](#)

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds.

Les actions peuvent être financées uniquement sur les fonds conventionnels de votre branche professionnelle.

Pas de prise en charge pour la HMQNP et les diplômés universitaires.

Actions prioritaires de branche

[Liste des actions prioritaires de branche](#)

- › Durée maximale de prise en charge : 105 h
- › Coût pédagogique : 50 € HT/h

Actions prioritaires cœur de métier (y compris formations BIM et logiciels métier CAO/DAO)

[Liste des actions prioritaires cœur de métier](#)

- › Durée maximale de prise en charge : 35 h
- › Coût pédagogique : 30 € HT/h

Actions non prioritaires

- › Durée maximale de prise en charge : 14 h
- › Coût pédagogique : 25 € HT/h

Formations en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (conformément à la réglementation en vigueur)

- › Formation initiale des nouveaux membres :
 - Durée maximale de prise en charge : 35h
 - Coût pédagogique : 50 € HT/h
- › Renouvellement de la formation :
 - Durée maximale de prise en charge : 21h
 - Coût pédagogique : 50 € HT/h

À noter

- › Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée : 35 000 € pour les entreprises de plus de 50 salariés.
Tous postes de frais confondus, hors formations diplômantes / certifiantes, hors formations collectives.
- › Durée des actions de formation : supérieure ou égale à 4 heures
- › Prise en charge sur la contribution conventionnelle :
 - Indemnité compensatrice de frais de garde d'enfants de 10 € par jour de formation et par enfant de moins de 11 ans pour toutes actions de formation en dehors du temps de travail
 - Pour une personne en situation de handicap, des frais annexes au réel pour tout type de déplacements dans la limite de 300 € par jour de formation sur présentation de justificatif

Contrat d'apprentissage

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur le site de France compétences

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 4 000 € maximum par an sur demande expresse du CFA.

Frais annexes

- › Restauration : 3 € / repas
- › Hébergement : 6 € / nuit
- › 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € sur facturation du CFA.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement d'Opco EP**.

[Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

Financement du contrat

La durée maximale de prise en charge est liée au référentiel du programme de formation.

Tous les contrats de professionnalisation préparés dans une entreprise de la branche sont classés prioritaires.

*Pas de prise en charge pour la **HMONP**.*

Titre de Secrétaire technique, option entreprise du cadre de vie

- › Taux de prise en charge : 12 €/h

Contrats renforcés (publics prioritaires) Titre de Secrétaire technique, option entreprise du cadre de vie

- › Taux de prise en charge : 15 €/h

Autres titres et diplômes enregistrés au RNCP

- › Taux de prise en charge : 10 €/h

CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

- › Taux de prise en charge : 10 €/h

Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective

- › Taux de prise en charge : 10 €/h

Contrats renforcés (publics prioritaires)

- › Taux de prise en charge : 15 €/h

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

Possibilité d'allonger la durée de l'action de professionnalisation **jusqu'à 24 mois pour tous les contrats de professionnalisation**, quel que soit le public et quelle que soit la qualification visée.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Rémunérations minimales

Pour le titulaire d'un contrat de professionnalisation la rémunération ne peut être inférieure au pourcentage défini dans le tableau ci-dessous du salaire minimum attaché aux coefficients suivants :

Valeur du point : en fonction des accords de salaire départementaux et régionaux.

› Niveau 4

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issue du contrat : 200

› Niveau 5

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issue du contrat : 240

› Niveau 6

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issue du contrat : 260

› Niveau 7

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issu du contrat : 320

Selon l'accord du 23 septembre 2021, la branche reconnaît les bacs généraux au même titre que les bac professionnels.

Le montant de la rémunération de l'alternant varie selon son âge et la qualification visée, et ne peut être inférieur aux taux conventionnels ci-après :

Inférieur au Bac professionnel de la branche, ou équivalent, ou égal, ou supérieur au Bac professionnel d'une autre branche

- › < 21 ans
 - 55 % du SMC
- › 21-25 ans
 - 70 % du SMC
- › 26 ans et plus
 - 85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100 % du SMIC

Égal ou supérieur au Bac professionnel de la branche ou équivalent

- › < 21 ans
 - 65 % du SMC
- › 21-25 ans
 - 80 % du SMC
- › 26 ans et plus
 - 85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC

Qualification lors de l'embauche correspondant à un niveau 5 (Bac +2) ou équivalent (Dispositions UNAPL de l'accord du 25/06/15)

- › < 21 ans
 - 90 % du SMIC si plus favorable que le SMC
- › 21-25 ans
 - 90 % du SMIC si plus favorable que le SMC
- › 26 ans et plus
 - 85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100 % du SMIC

Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation

Pro-A Reconversion ou promotion par l'alternance

Dans l'attente de l'extension d'un accord Pro-A pour votre branche professionnelle, le dispositif ne peut pas être mobilisé excepté pour la mise en place d'un parcours relatif au socle de connaissances et de compétences (CLéA et CLéA numérique).

Financement de la Pro-A

- › 9,15 € HT/h dans la limite de 3 000 €.

Durée de la formation Pro-A

Aucune durée minimale ou maximale n'est applicable aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (CLéA et CLéA numérique).

Plus d'informations sur la Pro-A

Tutorat et maître d'apprentissage

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge hors plafond :
 - Coût pédagogique : 30 €/h (15 €/h alternance et 15 €/h conventionnels)
 - Frais de salaire : 25 €/h (conventionnels)
 - Frais annexes selon les barèmes en vigueur sur l'enveloppe conventionnelle

Aide à la fonction tutorale

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum

- › Taux de prise en charge hors plafond : 230 € HT/mois sous réserve que le tuteur soit formé (présentation du justificatif)

Maitre d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

Formation maitre d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge hors plafond :
 - Coût pédagogique : 30 €/h (15 €/h alternance et 15 €/h conventionnels)
 - Frais de salaire : 25 €/h (conventionnels)
 - Frais annexes selon les barèmes en vigueur sur l'enveloppe conventionnelle

Aide à la fonction de maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge hors plafond : 230 € HT/mois sous réserve que le maître d'apprentissage soit formé (présentation du justificatif)

Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

POE individuelle

[Consulter la page du dispositif](#)

POE collective

[Consulter la page du dispositif](#)

Barèmes de remboursement

Barèmes de remboursement des frais annexes pour les stagiaires de la formation :

- › Nuitée : 112 € pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € pour la Province

- › Repas : 19 €
- › Transport : 0,32 €/km

Actions prioritaires de branche

Priorité 1 - Transition écologique / Qualité constructive et environnementale

- › 2CBBC / Concepteur construction bois bas carbone : de la ressource forestière à la réalisation de projets bois durables
- › Améliorer le confort thermique des bâtiments anciens
- › Assurer la gestion de l'eau dans le projet urbain durable
- › CBP - Concevoir un Bâtiment de type Passif
- › CEPH Concepteur/Conseiller Européen PassivHaus
- › CEPH-A - Artisan européen bâtiment passif
- › CEPH-R & CEPHA-R - Rénovation et Artisan Rénovation
- › CEPH-Xpert - Devenir expert en conception de bâtiments passifs
- › Conception durable
- › Concevoir avec la RE 2020
- › Concevoir avec les matériaux biosourcés et géosourcés pour répondre aux normes de la RE 2020 et valoriser la durabilité en construction
- › Concevoir des bâtiments bas carbone dans le respect de la RE2020
- › Concevoir des projets en béton de chanvre - Prescription maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
- › Concevoir et commissionner des systèmes CVC combinant performance énergétique et facilité de maintenance
- › Concevoir et construire en béton de chanvre dans le cadre des règles professionnelles
- › Concevoir et piloter un projet avec et pour le réemploi
- › Concevoir et piloter un projet DDQE Développement Durable et Qualité Environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction
- › Concevoir l'architecture d'une enveloppe thermique de qualité
- › Concevoir tous types de bâtiments avec la RE2020 : solutions éco-responsables et performances carbone
- › Confort d'été et d'hiver : deux visions dans une approche globale pour éviter la surchauffe
- › Confort d'été et réduction des surchauffes

- › Construction bois : conception et pilotage des projets
- › Construction paille
- › Construire avec une économie circulaire : écoconception et bas carbone
- › Construire Eco-responsable
- › Construire en chanvre : maîtrise d'œuvre
- › Construire en terre crue aujourd'hui
- › Construire et rénover en terre crue
- › Cout global d'une opération de construction
- › Créer des sols fertiles via le recyclage et l'économie circulaire - Génie agronomique
- › Déconstruction et réemploi : vers une construction durable et réglementée
- › Décret tertiaire
- › Décrypter le décret tertiaire : décryptage technique du cadre réglementaire et des obligations liées au décret tertiaire
- › Devenir Mon Accompagnateur Rénov: MAR
- › Economie circulaire - Le réemploi des matériaux de construction
- › Économie Circulaire & Filières 3R (Réemploi, Réutilisation, Recyclage) : Comment circulariser la construction de demain ?
- › Économie circulaire et démarche BAZED, pour concevoir des BAtiments Zéro Déchets
- › Economie circulaire et réemploi dans le bâtiment : approfondir, s'outiller et s'inspirer
- › Economie circulaire et réemploi dans le bâtiment : comprendre, concevoir et mener un chantier
- › Estimer l'empreinte carbone des projets de bâtiments
- › Evoluons positif : optez pour la stratégie du passif
- › Gérer les surchauffes dans un bâtiment performant
- › Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- › Gestion des eaux pluviales à la parcelle (distanciel)
- › Gestion et valorisation des eaux de pluie (2 modules)
- › Gestion intégrée des eaux pluviales
- › Intégrer le réemploi de matériaux en maîtrise d'œuvre
- › Intégrer les objectifs RE2020 dans son activité et ses méthodes de travail
- › Intervention écoresponsable sur les batiments existants
- › L'architecture bioclimatique
- › La gestion de l'eau dans un projet de construction et/ou d'aménagement
- › La gestion des eaux pluviales à la parcelle
- › La gestion du risque amiante dans les projets de rénovation
- › La rénovation en offre globale : un marché pour architectes seuls

- › Le bâtiment frugal
- › Le confort d'été passif
- › Le passif comme stratégie : une solution positive
- › Le paysage des projets d'architecture : une boîte à outils pour les agences d'architecture
- › Le paysage des projets d'architecture : une boîte à outils pour les agences d'architecture- Spécial DROM
- › Le pisé : gestion du matériau en réhabilitation
- › Les bases pour construire en chanvre
- › Les éco-matériaux : un choix durable
- › Les fondamentaux de la RE2020
- › Les fondamentaux des systèmes de ventilation
- › Les fondamentaux des systèmes de ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire et rafraîchissement
- › Les matériaux biosourcés face aux enjeux de la RE2020
- › Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)
- › Matériaux bio et géo sourcés
- › Matériaux biosourcés
- › Matériaux éco-sourcé : construire en bois
- › Matériaux éco-sourcé : Terre
- › Objectif Terre : construire en terre crue
- › Optimiser la conception architecturale : ACV - Analyse en Cycle de Vie, logiciel Cocon BIM et matériaux biosourcés
- › Optimiser le confort estival : stratégies pour contrecarrer les îlots de chaleur urbains et concevoir en conséquence
- › Pathologie du bâtiment : traiter l'humidité
- › Pathologie du bâtiment et humidité
- › Pour concevoir, construire ou rénover des bâtiments en terre exemplaires - 5 j
- › Prendre en compte le confort d'été à l'intérieur du bâti, en fonction du projet
- › Prescrire et produire un bois brûlé pour l'extérieur et l'intérieur, selon la technique ancestrale japonaise
- › Pro-Paille - Construire et concevoir des bâtiments en respectant les règles professionnelles de construction en paille
- › Pro-Paille - Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille

- › PRO-PAILLE - Construire et concevoir des bâtiments en respectant les règles professionnelles de construction en paille
- › Pro-Paille - Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits
- › Pro-Paille + Architecture Maîtrise d'oeuvre
- › Quels rôles et quels enjeux pour le sol en milieu urbain ?
- › Rafraîchir les villes et les territoires
- › RE 2020 : sobriété énergétique, sobriété carbone, confort d'été. Comment en faire un atout pour la qualité architecturale ?
- › RE2020 : exercices pratiques et clauses spécifiques
- › RE2020 : impact sur la conception d'un projet et sur l'organisation de chantier
- › RE2020 : risques et solutions
- › RE2020 et conception architecturale bas carbone
- › Réaliser un audit énergétique éligible aux aides financières
- › Reconstruire en terre en appliquant les techniques constructives anciennes et nouvelles
- › Récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle
- › Réemploi des matériaux
- › Réhabilitation durable et diagnostic technique
- › Rénovation des bâtiments à caractère patrimonial
- › Rénovation résiliente et low tech : adapter sa stratégie de rénovation au plus juste des besoins
- › Rénover avec des matériaux biosourcés
- › Réussir sa réponse au décret tertiaire
- › S'initier à la construction paille pour une architecture raisonnée
- › Stratégies de gestion du confort d'été
- › Surélévation bois en habitat individuel
- › Toitures terrasses, combles, rampants : isoler sans risque
- › Transferts hygrothermiques
- › Transition écologique - Qualité constructive et environnementale
- › Valoriser le bois en aménagement paysager : principes de conception et réalisation
- › Végétaliser l'architecture : murs et toits végétaux
- › Vers un bâtiment responsable RE 2020

Priorité 2 - Direction de l'exécution des travaux

- › Appréhender l'acoustique dans les constructions en bois

- › Appréhender l'économie d'un projet de construction ou de rénovation
- › Assurer la mission OPC - Ordonnancement, Pilotage, Coordination
- › Assurer le suivi de chantier : du CCTP à la réception des travaux
- › Comment gérer les aléas du chantier
- › Conduite de travaux en maison individuelle
- › Diriger un chantier : de la préparation à la réception des travaux
- › Economie du projet - perfectionnement économie de la construction – « estimation du projet »
- › Economie du projet - perfectionnement économie de la construction - « gestion financière du chantier »
- › Economie du projet : initiation à l'économie de la construction
- › Gérer les pièces du chantier : suivi administratif, juridique et financier
- › Gestion contractuelle et précontentieuse du chantier
- › Gestion et conduite de chantier
- › Gestion technique et administrative du chantier
- › L'approche de la conduite de chantier
- › L'essentiel des aspects administratifs et financiers des marchés publics remportés
- › La gestion comptable et financière du Chantier
- › La mission OPC : ordonnancement, pilotage, coordination
- › Les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution : la DET
- › Maîtrise des coûts : Projet & Chantier
- › Mission OPC (renouvellement 2022, donc nouvelle demande)
- › OPC - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
- › OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination)
- › Prévenir et traiter les pathologies liées à l'humidité

Priorité 3 - Formations aux missions complémentaires aux missions de maîtrise d'œuvre

- › Accessibilité des Établissements Recevant du Public
- › AMO – Gestion de Projet
- › Couleurs et architecture
- › Couleurs et architecture intérieure
- › Devenir Accompagnateur Rénov
- › Devenir architecte expert conseil
- › Devenir architecte expert de Justice ou consolider sa pratique
- › Introduction au BIM Management pour les architectes
- › L'accessibilité dans les projets de construction

- › La pollution des sols : prise en compte dans les projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement
- › Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- › Maîtriser le logiciel évalué d'audit énergétique - étude de cas pour apprendre à utiliser votre logiciel conformément à l'arrêt du 4 mai
- › Mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination
- › Mon Accompagnateur Rénov' : comprendre le dispositif & réaliser les démarches d'agrément
- › Pathologies : gérer l'humidité dans les bâtiments (neuf et rénovation)
- › Pathologies des bâtiments anciens : risques, précautions et remèdes
- › Pathologies des bâtiments modernes et contemporains (des années 50 à nos jours)
- › Pathologies liées à l'humidité dans les bâtiments
- › Programmation architecturale (PAMO)
- › Programmer et piloter la performance énergétique et le confort des bâtiments (neuf et rénovation)
- › Rédiger les pièces écrites : le CCTP
- › Sécurité incendie : fondamentaux et pratique

Priorité 4 - Administration et organisation de l'entreprise et des projets, gestion des ressources humaines

- › Améliorer son organisation avec les cartes mentales
- › Améliorez la qualité de vie au travail et engagez votre équipe dans une démarche QVT structurée
- › Assurances, garanties et gestion du risque
- › Assurer le secrétariat technique d'une agence d'architecture
- › Automatiser la gestion des réseaux sociaux avec l'IA et gagner en visibilité
- › Comment répondre à un appel d'offre avec l'IA ?
- › Direction et stratégie : s'organiser, prospecter et développer l'agence
- › Gagner en efficacité dans le management d'équipes projet
- › Gagner en efficacité en agence d'architecture grâce à l'Intelligence Artificielle (IA)
- › Gérer les mécontentements et les conflits
- › Gérer son temps et faire de son stress un allié pour gagner en efficacité
- › Gestion administrative d'une agence d'architecture
- › Gestion de projet : méthodes et outils du management de projets et des missions de maîtrise d'œuvre
- › Gestion du temps et des priorités

- › Gestion économique des travaux
- › Innover dans le bâtiment/BTP pour accélérer la transition environnementale/écologique
- › Introduire le Lean Construction pour une gestion de projet collaborative
- › Les clés pour préparer la cession / transmission / fusion / reprise d'une entreprise de maîtrise d'œuvre
- › Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- › Maitriser l'organisation administrative de l'entreprise de maitrise d'œuvre
- › Management de l'agence : la gestion des Ressources humaines
- › Management de l'agence : la gestion de l'entreprise de maîtrise d'œuvre
- › Manager ses collaborateurs en agence
- › Manager son équipe en agence de MOE
- › Marchés publics : comment produire une réponse efficace ?
- › Optimiser le processus de recrutement : maîtriser les entretiens pour une équipe performante
- › Optimiser les entretiens de fin d'année : un levier de croissance et de motivation pour votre agence d'architecture et de paysagisme
- › Oser reprendre une agence, c'est possible !
- › Piloter son agence d'architecture
- › Prévenir le harcèlement et la discrimination en entreprise de maîtrise d'œuvre : garantir la qualité des relations professionnelles et la réussite des projets
- › Prévenir les risques et renforcer la responsabilité professionnelle selon l'Art. 1792 du Code Civil - maîtrise juridique pour Architectes
- › Recruter et intégrer des collaborateurs
- › Renforcer votre expertise juridique en construction : guide pratique
- › Répondre aux appels d'offres d'architecture
- › Réponse au groupement : sous-traitance et co-traitance, impact des nouvelles réglementations et nouveaux outils
- › Révision des prix
- › RSE Responsabilité Sociétale des Entreprise et marchés publics
- › Suivi administratif de l'exécution à la réception du chantier
- › Transformez votre pratique architecturale avec l'IA : automatisation, gestion quotidienne et conception avancée

Priorité 5 - Communication et négociation autour du projet

- › Assurer une réunion de chantier et gérer les conflits

- › Atelier de communication - Adapter sa communication et gérer son stress
- › Atelier de communication - Anticiper et gérer les conflits
- › Atelier de communication - Prendre la parole en public
- › Atelier de communication-Prendre sa place et affirmer son point de vue
- › Développer son efficacité personnelle
- › Développer son pouvoir de conviction lors d'un oral
- › Devenir Facilitateur/Facilitatrice de changements au service de la transition écologique
- › Diriger sereinement une réunion de chantier
- › Entraînement à la gestion de conflit : les outils de communication interpersonnelle au service de l'architecte
- › Gérer les clients : une relation gagnant - gagnant
- › Gérer les mécontentements et les conflits
- › Initiation à la démarche participative
- › Intégrer la participation citoyenne dans les projets urbains et architecturaux
- › Intelligence émotionnelle
- › Maîtriser les fondamentaux d'une négociation-Niveau 1
- › Maîtriser les fondamentaux d'une négociation-Niveau 2 : Négocier gagnant-gagnant avec la méthode Harvard
- › Maîtriser sa prise de parole en public et affirmer son leadership jusqu'au chantier !
- › Mener des réunions efficaces
- › Négocier : optimiser son pouvoir de persuasion pour améliorer ses résultats
- › Perfectionner l'art du pitch et de la prise de parole en public : impactez vos projets et convainquez vos interlocuteurs
- › Prise de parole en public
- › Réussir sa soutenance de projet lors d'une audition
- › Savoir conduire une réunion de chantier
- › Savoir établir et négocier ses contrats de maîtrise d'œuvre
- › Stratégie commerciale pointue dans les marchés publics : gagner plus de marchés publics en adoptant une stratégie commerciale avant, pendant et après les marchés publics !

Priorité 6 - Projet et compétences constructives et normatives

- › Acoustique du bâtiment – Initiation
- › Appliquer les règles d'accessibilité handicapé ERP et logement, en ayant une approche humaine

- › Appliquer les règles de sécurité incendie dans les ERP - Établissements Recevant du Public
- › Atelier « Les bonnes pratiques » pour la mise en œuvre de l'isolation phonique en éco-construction et éco-rénovation
- › Comment gérer une opération en présence d'amiante ?
- › Connaitre les matériaux de structure et prolonger leur durée de vie
- › Pathologies et solutions de confortement de la structure du bâti
- › Prévention incendie dans les ERP
- › RE2020, RT2012, RT ex, RT éléments... savoir appliquer la bonne réglementation environnementale pour le bon projet
- › Rédiger efficacement des pièces écrites architecturales : notices et CCTP
- › Réglementation incendie des ERP
- › Réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- › Réglementation incendie des établissements recevant du public de 5e catégorie
- › Réhabilitation : adapter conception et performance au type de bâti XIX^s, 1960, 1990
- › Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien
- › Sécurité incendie dans les ERP du 1er groupe
- › Sécurité incendie dans les ERP toutes catégories
- › Sécurité incendie ERP 5e catégorie
- › Traiter l'acoustique dès la conception pour produire l'attestation de conformité réglementaire

Actions prioritaires coeur de métier

Priorités de formation - 2025

Priorité 1 – Transition écologique - Qualité constructive et environnementale

- › Architectures vernaculaires et aménagement bas carbone (matériaux, approche technique, etc.)
- › Préservation des écosystèmes (le m² non consommé, sensibilisation à la biodiversité)
- › Gestion des eaux dans le projet (pluviales, grises, etc.)
- › Thermique du bâtiment (systèmes actifs, passifs, été, hiver)
- › Économie circulaire, réemploi
- › Matériaux biosourcés (méthodes d'intégration au projet jusqu'à sa mise en œuvre)
- › Réglementation RE 2020, décret tertiaire

Priorité 2 – Direction de l'exécution des travaux

- › Préparation de chantier
- › Suivi et réception des travaux.
- › Maîtrise économique du projet,
- › Administration et comptabilité de chantier
- › Mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination (OPC) de chantier
- › Intégration de l'économie circulaire et des matériaux biosourcés dans la conduite de travaux

Priorité 3 – Formations aux missions complémentaires aux missions de maîtrise d'œuvre

- › Conseil et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le montage d'opérations (rôle et place de l'architecte dans cette étape du projet)Montage d'opérations
- › Programmation
- › Assistance maîtrise d'ouvrage
- › Accompagnement et démarche participative (AMU)
- › Études d'exécution
- › OPC
- › Assistance au suivi de la vie du bâtiment ou de l'aménagement
- › Diagnostics (audit énergétique, pathologie du bâtiment, etc.)
- › Analyse du cycle de vie du bâtiment (QEB, etc.)
- › Gestion et maintenance du bâtiment construit
- › BIM Manager (hors formations exclusivement axées logiciel)

Priorité 4 – Administration et organisation de l'entreprise et des projets, gestion des ressources humaines

- › Gestion administrative du projet (différentes formes de contractualisations)
- › Dossiers de réponses aux appels d'offres.
- › Gestion financière de l'entreprise et du projet
- › Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- › Gestion sociale (droit social, gestion des rémunérations, GPEC, CSE, management des équipes)
- › Veille réglementaire des activités des professions de la Branche
- › Santé, qualité de vie et conditions de travail (QVCT, SSCT, communication non violente, etc.)

Priorité 5 - Communication, négociation autour du projet

- › Adapter sa communication aux types d'interlocuteurs
- › Argumenter et négocier
- › Gérer les situations de conflit
- › Concertation et médiation autour du projet
- › Conduite de réunions

Priorité 6 - Les outils du projet (Projet architectural /Projet Technique), le passage de l'œuvre à l'ouvrage

- › Cultures et ingénierie des structures constructives (techniques, systèmes, assemblages et savoirs-faire artisanaux)
- › Pièces écrites techniques et administratives (dont CCTP)
- › Connaissance et application des normes et réglementations (réglementation incendie, réglementation accessibilité, etc.)
- › Acoustique du bâtiment
- › Lumière dans le bâtiment